

Compte rendu

Janvier

Journée FRB 2020 - Les aires protégées peuvent-elles sauver la biodiversité au XXI^e siècle ?

À quoi servent les aires protégées?



Frédéric Denhez Écrivain, journaliste, chroniqueur (France Inter), conférencier

L'année 2020 allait se finissant que la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) consacrait son habituelle « Journée » aux aires protégées. « Peuvent-elles sauver la biodiversité au XXIe siècle ? », se sont demandé une trentaine de spécialistes, à distance. La réponse semble évidente, car elle loge dans la question. Le point d'interrogation est de trop. Pas sûr. Car la question jette un trouble, sinon, on ne la poserait pas : les aires protégées ne seraientelles pas si utiles que cela, nous qui croyons volontiers qu'une fois que l'on a préservé légalement une surface, la biodiversité de celle-ci se trouve garantie ? En y réfléchissant, la formulation invite à se pencher aussi sur ses termes : de quelle protection parle-t-on, contre quoi, et pour quoi ? Notre nature humaine est de dénier nos destructions par une fuite en avant ou de les compenser par la création d'espaces de nature sauvage. Nier l'intérêt des aires protégées ou, au contraire, en multiplier les versions les plus strictes, celles où l'homme n'aurait plus qu'exceptionnellement le droit de se rendre, voilà une dialectique facile. Entre les deux, l'espace est cependant large et la question posée par la FRB permet d'imaginer bien des chemins.

En France comme ailleurs, les aires protégées (appelons-les AP) n'ont pas une image tout à fait favorable. Beaucoup d'entre nous les croient encore ennemies de l'économie, de la vie des hommes et des femmes. Elles privilégieraient la vie des animaux, des plantes et des champignons sur celle des paysans, des chasseurs et des artisans. Parcs nationaux et réserves naturelles seraient des empêcheurs de territoires, à em... les Français, comme aurait pu dire Georges Pompidou. Car, entend-on, on y a le droit de ne rien faire d'autre que regarder, en marchant, et encore, bien dans les chemins sans penser à cueillir une fleur ou siffler pour embêter les marmottes! Pourtant, on sent bien que toutes les AP ne sont pas comme cela, car dans la plupart des cas, on ne sait même pas quand on y pénètre. Ce n'est souvent qu'au détour d'un panneau routier qu'on découvre notre présence dans un parc censé être un espace hermétique aux humains. Alors, vraiment stricte, l'aire protégée? Et puis, sans doute ont-elles une utilité ces zones-là, un mal nécessaire, dans la mesure où nous sommes chaque jour alertés par les



médias que la nature meure, à cause de nous. La sixième extinction est en train de débarrasser la planète de sa biosphère, cela finira bien par se retourner contre nous, d'ailleurs cela a commencé par le virus. On nous l'a assez dit : SARS-COV-2 ne se serait jamais échappé des forêts chinoises si nous nous n'avions étendu nos villes. La seule solution est d'enfermer la biodiversité dans une bulle.

Des aires protégées minoritaires

Ce n'est pas tout à fait cela, martèle Jean-François Silvain, président de la FRB. « Les aires protégées sont un outil incontournable pour assurer le maintien des services écosystémiques essentiels à la vie sur Terre et au devenir des populations humaines, mais elles ne sont en aucun cas une mise sous cloche ! Elles doivent aller de pair avec la réduction rapide des pressions, et un effort de pédagogie. » Multiplier les parcs et les réserves sans corriger le système qui les rend plus que jamais nécessaires, ce serait comme empiler les compresses sur le doigt qu'on est en train de couper à la scie. En outre, ne pas considérer les populations concernées par la création ou l'extension d'une AP est le meilleur moyen de les voir s'y opposer. « Il s'agit de prendre en compte leurs attentes et leurs contraintes... »

Aujourd'hui, un peu plus de 15 % de la surface de la Terre sont protégés d'une manière ou d'une autre. C'est la moitié de ce chiffre en ce qui concerne les océans. C'est pauvre. C'est en fait indigent : « Moins d'un quart des aires protégées disposent de ressources financières suffisantes, » calcule Jean-François Silvain, « si on ramène cela aux groupes zoologiques, alors que 41 % des amphibiens, 14 % des oiseaux et 25 % des mammifères sont menacés, seuls respectivement 4, 8 et 9 % sont représentés dans les aires protégées dont les moyens sont en adéquation avec les objectifs. » Multiplier les AP comme un enfant ferait des ronds sur une carte a un intérêt limité si en plus de n'être pas réfléchi dans une correction globale des facteurs abîmant la biodiversité, les sous ne sont dépensés que pour la création, et pas pour la gestion quotidienne.

Les aires protégées seraient-elles à côté de la plaque ? En Méditerranée, c'est presque sûr, car les chiffres montrent que les 1 062 aires existantes ne concentrent en réalité que 0,23 % de surface effectivement protégée sous l'emprise d'une réserve intégrale, selon les canons de l'UICN (la catégorie 1a). Moins de 10 % des hot spots de biodiversité de la Terre font l'objet d'une protection... La tendance n'est, en plus, pas très glorieuse, puisqu'on assiste à une rétrogradation dans bien des cas : des dérogations, des autorisations de prélèvement de ressources par des industriels, des changements d'usage des sols pour répondre aux besoins agricoles des populations ne cessent d'être pris par des gouvernements, dans la surface d'aires protégées : entre 1892 et 2018, près de 520 000 km² se sont vu retirer leur statut d'AP, quand le niveau de protection de 1 659 000 km² autres a été diminué.

Convaincre de l'intérêt de sauvegarder de ce qui reste

Nous voilà tout à fait déprimés. « Il faut identifier partout les facteurs de la non-efficacité des aires protégées et développer des indices d'efficacité, » répond Jean-François Silvain. L'un de ceux-là est la représentativité de la diversité des espèces et des niches écologiques : il ne s'agirait pas de créer une réserve pour une espèce patrimoniale ou deux, et oublier les autres ; mais de laisser tranquille le fonctionnement d'un écosystème. « Sans oublier tout de même les espèces rares, qui sont les plus menacées, » ajoute M. Silvain. Ni le changement climatique, mal pris en compte. Si celui-ci modifie les aires de répartition des espèces, faut-il corriger en conséquence les limites de l'aire protégée ? Sans doute, mais ce serait au prix de la mise en chantier administratif perpétuelle des parcs et réserves. C'est



déjà long d'en créer un, alors, s'il faut le transformer tous les cinq ans, pour suivre l'adaptation au changement climatique des espèces et des niches écologiques cibles... « Pourtant, les aires protégées ont un rôle majeur dans cette adaptation. Pour ce faire, il est d'ailleurs important de les relier entre elles, alors que seulement 9,7 % des aires terrestres le sont. » Il y a du travail à faire. Le Giec de la biodiversité, l'Ipbes, estime qu'il faudrait préserver 30 % de la surface terrestre, dont 10 % en protection forte, en sachant, rappelle le président de la FRB, que c'est avec la moitié de la superficie planétaire que l'on pourrait peut-être stopper l'effondrement de la biodiversité. Autrement dit, même étendues à presque un tiers de la Terre, les parcs et réserves ne pourront qu'atténuer la pente morbide de l'érosion.

« Il faut mettre en avant les success-story, insister sur les bénéfices socioéconomiques, pour convaincre les décideurs, les acteurs économiques et les jeunes, et puis... se donner les moyens de nos ambitions en n'oubliant pas qu'on est face à l'urgence. » Or, cet objectif de 10 % de surfaces sous protection forte est en train d'être balayé, car les pêcheurs s'inquiètent de ne pouvoir traîner leurs chaluts, et les peuples autochtones d'être chassés. « On n'est pas du tout dans l'unanimité, il faut convaincre, par exemple que c'est utile pour l'économie et la prévention sanitaire. » En effet, préservant aussi des milieux diversifiés et complexes, tout en limitant les interactions avec l'homme, les aires protégées limitent le risque du saut d'espèce, dans les deux sens. En changeant de point de vue, on ne les voit plus comme des ennemies du progrès.

Des lieux de lutte!

Pourquoi développer des aires protégées ? Pour protéger la nature, certes, mais c'est un objectif aussi noble qu'ambitieux et vague. Au départ, rappelle Virginie Maris, quand la forêt de Fontainebleau a échappé à une probable coupe rase, en 1853, c'était parce que des peintres la trouvaient inspirante. Artistique. « Aux États-Unis, Yellowstone a été érigé en parc national certes pour le préserver de toute exploitation mercantile, mais aussi pour la satisfaction du peuple, » ajoute la philosophe de l'environnement, directrice de recherche au CNRS, au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (Cefe). Érigé en monument national, le parc matérialise un fantasme culturel. Au XIXº siècle, on protégeait donc la beauté. Dans les années 1980, la notion de biodiversité est arrivée. On reformule dès lors la définition pour faire correspondre justifications et objectifs à l'évidence chaque année plus claire du péril menaçant le vivant. « Les aires protégées sont devenues le lieu de la lutte contre l'homogénéisation du vivant. Puis, progressivement, la notion de services écosystémiques est apparue : la nature apporte des services aux populations, par exemple des services culturels et récréatifs. Si ces services disparaissent, les sociétés humaines sont mises en péril. » Les aires protégées sont depuis considérées comme des endroits où l'avenir est encore possible : parce qu'elles préservent la nature, elles nous assurent la pérennité de la fourniture de services tellement utiles à notre vie. La philosophe va plus loin en en faisant des objets politiques : « On comprend que la nature produit des valeurs que l'on ne peut produire à sa place, du coup, les aires protégées peuvent être considérées comme des remparts, une protection face au régime capitalo-industriel qui exploite les ressources naturelles. »

Il s'agit donc de les multiplier, partout. Maintenir et étendre les structures existantes. Mais attention, prévient Virginie Maris : la vigilance s'impose, car l'acceptation sociale et économique d'une emprise chaque année plus forte des aires protégées sur la surface de la Terre pourrait se traduire, en forme de compensation, par un laisser-aller partout ailleurs. « Il ne faut pas que protéger la nature à l'intérieur de parcs et réserves permette de justifier de faire n'importe quoi à l'extérieur ! Il faut de même éviter que les États ne se dédouanent de leurs responsabilités environnementales en créant des aires protégées pour faire plaisir



sans rien changer à l'économie et l'aménagement du territoire... » Les promoteurs des AP doivent faire très attention à ce que leur objet de passion ne soit pas utilisé pour d'autres fins. L'histoire invite en effet à être attentif : dans nos anciennes colonies, analyse Virginie Maris, les parcs ont avant tout servi à « civiliser » les autochtones, voire, à les chasser afin que la nature ne profite qu'à nos yeux et à nos appétits. Il y a toujours un dessein politique derrière l'affichage de la protection de l'environnement, il faudrait être naïf pour imaginer le contraire, encore faut-il que cela serve un dessein environnemental. « En cela, les aires protégées doivent aujourd'hui endosser un rôle politique majeur : servir de zone atelier, de modèle de cohabitation harmonieuse et durable entre les populations humaines et non humaines. Finalement, face à notre domination, les AP sont les seules formes possibles d'autolimitation... » Les zones de protection forte, faut-il comprendre. S'interdire de toucher.

Là où l'évolution devrait pouvoir s'exercer

François Sarrazin appuie les propos de Virginie Maris. Le président du Conseil scientifique de la FRB, professeur à Sorbonne université et chercheur au Centre d'écologie et des sciences de la conservation considère que parcs et réserves sont les lieux de « libre expression » des non-humains : « C'est comme cela qu'il faut les présenter! Même les zones de protection intégrale... devraient être renommées aires de liberté intégrale! Ce serait mieux, car cela donnerait une valeur semblable à la nature et à nous. » Ce qui ne veut pas dire, précise-t-il, qu'il se met à la place de la mésange, la considérant comme son égal, non, il prône juste une forme d'égalité des chances afin de limiter l'anthropisation du monde. « Il faut voir que nos espaces naturels sont, à l'échelle évolutive, pilotés massivement par l'homme. Les aires protégées doivent permettre à l'évolution de se libérer de notre emprise. » Que les mécanismes évolutifs puissent s'exercer, enfin! Dans des espaces qui devraient la prendre en compte, y compris dans leur conception et leur pilotage, ce qui implique d'avoir une réflexion sur les échelles spatiales et temporelles. Statiques, les aires protégées devraient pouvoir... évoluer, afin que la biodiversité ne soit pas assujettie à notre seule valeur adaptative, à notre unique bien-être. « C'est une approche que je qualifie d'évocentrée, centrée sur l'évolution des êtres, qui permet de dépasser l'anthropocentrisme et donc, l'anthropocène. » Voilà une idée qui donne un coup de vieux à ces vieux débats qui opposent encore protection forte ou faible, partage (land sharing) ou séparation (land sparing) de l'espace terrestre avec les êtres vivants.

L'impossible design

Cela ne va pas faciliter le travail de modélisation, le « design » des aires protégées ! C'est déjà compliqué comme cela, alors, ajouter une dimension évolutive... Comment conçoit-on un parc, tiens ? Directeur de recherche en écologie marine au Centre d'études biologiques de Chizé/ La Rochelle Université, Yann Ropert-Coudert travaille sur l'élaboration d'un parc marin international dans les eaux de l'Antarctique. C'est un peu loin de chez nous, et on se dit que cela doit être plus facile, car la densité de population humaine est proche de zéro au revers du monde. A priori, il suffit de promener un feutre sur une carte marine. Erreur! « On a plusieurs solutions pour tracer les limites. Regarder la distribution des prédateurs supérieurs, ou bien repérer les zones écologiquement importantes pour l'ensemble des mammifères. En sachant que la couverture de glace empêche d'avoir accès à certaines couches d'information. » Cela fait dix ans que Yann Ropert-Coudert étudie 17 espèces d'oiseaux et de mammifères situées aux sommets du réseau alimentaire antarctique. Huit ans que lui et ses collègues proposent aux autorités (la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique



- la CCAMLR) la création d'aires marines protégées (AMP) à partir des aires d'importance écologique qu'il a pu identifier en croisant ses indicateurs. « On se fait tout le temps retoquer parce que nos projets ne concernent que peu d'espèces à protéger ! » Alors qu'elles sont représentatives du reste, de tous les niveaux trophiques inférieurs.

En plus, les dés sont faussés, car les décideurs ont en leur possession d'autres indicateurs, économiques, dont les chercheurs ne disposent pas. Il y a en effet de l'économie de l'autre côté de la Terre et une double pression assure Yann Ropert-Coudert. « Il y a le tourisme - eh oui ! - avec 58 000 personnes qui visitent l'Antarctique chaque année, mais ça, c'est pas trop mal cadré ; il y a aussi la pêche. » Logique : là où il y a concentration de super-prédateurs, c'est forcément là où il a beaucoup de proies, qui attirent les pêcheurs... Il ne faut pas chercher beaucoup plus loin le refus des autorités à établir par exemple un grand parc marin au sud des îles Malouines, dans une région de l'océan Austral qui agrège tous les bons indicateurs écologiques, et forcément, les chalutiers industriels. L'homme est un prédateur comme un autre. « La définition des frontières d'une aire protégée est avant tout politique, ce qui la rend difficile à établir et encore plus à faire évoluer, » dans l'optique d'une adaptation aux dynamiques évolutives et climatiques.

De l'importance des connexions

La dynamique peut, cela dit, être pensée en amont, en dessinant les connexions entre aires protégées existantes ou en gestation. Cécile Albert travaille sur cette question, en milieu terrestre. « L'objectif de 30 % de surfaces protégées d'un bloc, ça n'a pas de sens. Il faut que les espèces puissent se déplacer d'un endroit à l'autre, » nous rappelle cette chargée de recherche à l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) d'Aix-en-Provence. Ceci rend caduc, une fois de plus, le débat caricatural entre land sharing et land sparing, entre protection forte et faible. « Il faut un peu des deux, à la fois des zones très protégées, des parcs nationaux, et un maillage fin de trames vertes et bleues. » Lesquelles peuvent être des chemins creux, des haies, des marais, mais aussi des avenues bordées de hauts arbres, des friches industrielles et commerciales ou des délaissés d'infrastructures linéaires comme les autoroutes ou les lignes à haute tension. « L'essentiel c'est qu'un corridor, quel qu'il soit, ait une richesse en soi. Il doit être considéré comme une aire protégée et donc faire l'objet de la même attention scientifique. » Moyennant quoi serait peut-être réalisable la capacité d'adaptation réclamée pour les parcs, en réponse aux façons qu'ont les espèces de réagir au changement climatique.

« En fait, un réseau d'aires protégées doit être un projet de territoire. Or, on fait plus souvent du paysage que de l'écologie, parce que souvent les chercheurs ne sont pas impliqués dans les décisions. » La population ne l'est pas plus, cela dit. On ne lui demande que rarement ce qu'elle veut pour son lieu de vie, alors même qu'une protection, sous une forme ou une autre, c'est une modification du rapport au paysage, c'est-à-dire, de l'imaginaire. On ne décrète pas un parc comme cela, sans crier gare, pas plus qu'on ne prétend planter des éoliennes sur l'horizon sans préparer les esprits. Cependant, les aires protégées sont parfois présentées comme indispensables à la protection d'une espèce emblématique, un argument censé s'imposer de lui-même. Le débat, quand il a lieu, se focalise alors sur un pour ou contre qui fait oublier l'importance de préserver avant tout la fonctionnalité d'un écosystème entier. À trop crier au loup...



Un impact bien trop faible

Une fois créée, l'AP est-elle fonctionnelle ? Telle est la question. Le facteur essentiel semble être le niveau de protection, selon Joachim Claudet. Directeur de recherche au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (Criobe) du CNRS, il a développé une classification des aires marines protégées en fonction de leur niveau de protection réelle. « Cela nous permet d'imaginer les aires marines futures selon ce qui marche, ou pas. » L'avantage est que les AMP sont plus nombreuses que les aires terrestres, et en définitive plus faciles à expertiser. Les résultats sont pour le coup assez robustes... dans le dépit : « En fait, il y a beaucoup d'AMP pour lesquelles on ne mesure aucune différence entre l'intérieur et l'extérieur, » en Méditerranée en particulier comme le signalait déjà Jean-François Silvain. Le tableau de Joachim Claudet croise à la fois le niveau de protection et la qualité de la gestion. La conclusion est simple, et assez attendue : ce sont les aires les mieux gérées qui sont les plus efficaces, quel que soit le niveau de protection. Tout de même, l'idéal est d'avoir un espace à la fois fortement protégé et correctement géré. À cette aune, « les aires marines protégées telles qu'on les a développées en France ne sont pas pertinentes pour la protection de la biodiversité. Ce qui marche vraiment, on le sait, ce sont les réserves intégrales, comme celle de Cerbère-Banyuls [650 ha à quelques encablures de Banyuls]. » La France déclare 60 % d'AMP sur ses côtes méditerranéennes, mais seuls 0,1 % (ou 0,2 %, ou 0,3 % selon les observateurs) est dans un cadre de ce type. « En Atlantique et en Manche, c'est pire : 50 % d'AMP sur le papier, mais 0,01 % seulement en protection intégrale ! » Les aires marines protégées seraient-elles des « parcs de papier », qu'on décrète pour faire de la communication politique ? C'est efficace quand la France décrète des parcs nationaux en outre-mer où les pressions sont les plus faibles : bel affichage sans trop d'efforts. « 80 % de la protection intégrale française est concentrée dans les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf), cela monte à 97,4 % si l'on ajoute la Nouvelle-Calédonie ! » Facile, là où il n'y a pas grand monde et les zones économiques exclusives sont gigantesques. La France peut se montrer écologiquement vertueuse sans faire beaucoup d'efforts, comme quoi ses anciennes colonies lui sont toujours utiles. « Il faudrait établir 10 % de protection forte sur chacune de nos façades littorales » espère Joachim Claudet. Des zones dans lesquelles on pourrait pêcher, mais sans chalut. Pour autant, fautil jeter les AMP existantes ? Elles sont sans doute peu efficaces pour garantir la biodiversité, elles le sont vis-à-vis de nous-mêmes parce qu'elles obligent les usagers de la mer à se mettre d'accord sur des pratiques plus douces visant à préserver un patrimoine commun. Ce sont des aires de régulation des usages. C'est déjà beaucoup.

Elles sont surtout là où c'était le plus facile

Sur terre, des défis encore plus prégnants nous attendent, car les usages sont plus nombreux et les contacts entre humains et nature beaucoup plus faciles. Directrice de recherche au CNRS et responsable du département Dynamique et conservation de la biodiversité au Cefe, Ana Rodrigues se pose plein de questions, que l'on va résumer en une seule : « Que se serait-il passé s'il n'y avait pas eu d'aire protégée ? » À la fois pour les humains et les non-humains... C'est très difficile à mesurer. Ne serait-ce qu'en raison d'un biais : « les aires protégées qui semblent efficaces, parce qu'on y trouve plein d'espèces rares, le sont-elles parce qu'elles ont créé une différence ou bien parce qu'on les a implantées dans des endroits où la pression humaine était très faible ? » Une question intéressante dans la mesure où de nombreux parcs nationaux français sont montagnards. Or, on ne peut pas dire que depuis que la Vanoise, les Écrins, les Pyrénées et le Mercantour existent, le ski ne s'est pas développé dans les hauteurs ! Ana Rodrigues observe le même biais partout dans le monde, Il ne faudrait donc pas surestimer l'impact des aires





Existe-t-il tout de même un signal de protection réelle dans la masse de données que l'on est capable de recueillir ? Pas sûr. Pas besoin d'attendre pour l'avoir, cela dit : « une aire protégée qui marche, ce n'est pas une surface toute seule, cela doit être un réseau, avec de bonnes connexions, suffisant en superficie et placé au bon endroit... et pas seulement là où c'est le plus facile, en montagne ou en haute mer. » C'est plus difficile en plaine, où l'occupation humaine est plus forte. Il s'agit également de se donner les moyens : selon Mme Rodrigues, un quart seulement des gestionnaires de zones protégées disent avoir assez de sous pour exercer leurs fonctions. « Or, plus il y a d'activités autorisées dans une aire protégée, plus c'est difficile à gérer, et donc, plus coûteux, alors que c'est moins efficace, » du moins en mer, ajoute Joachim Claudet.

En fait, les AP sont des moyens, pas des objectifs de conservation. Or, autant il est facile de mesurer les moyens (humains, financiers), autant il est difficile de jauger de l'effet réel d'un parc sur l'état des espèces et des fonctionnalités écologiques. Des données existent, bien entendu, mais « on ne peut pas se contenter d'observations par satellites. Il faut du terrain, et cela, ce sont les pays riches qui en font, alors que ce sont eux qui ont le moins de biodiversité! » Tout ce que l'on peut dire, ajoute Ana Rodrigues, c'est que sans les AP, la pression anthropique aurait augmenté… telle qu'on la mesure par le niveau de déforestation ou de pollution lumineuse nocturne, moins élevé dans les AP. Elles contribuent donc à ralentir la perte de biodiversité, pas à l'arrêter. C'est déjà cela. Il manque une autre facette, l'impact… sur l'homme. « Il faut aussi mesurer les conséquences socioculturelles des aires protégées, par exemple le lien entre la proximité avec celles-ci et le changement de comportement des usagers. » On sait déjà que là où il y a eu concertation, les comportements changent, à l'échelle d'une génération. Un bénéfice, lointain.

Ce sont des équipements scientifiques!

Il y a une conséquence socioculturelle tellement évidente que personne ne la voit : les aires protégées sont des laboratoires de recherche à ciel ouvert. Responsable scientifique du Parc national des Écrins, Richard Bonet y va carrément : « *Un parc* national c'est un équipement scientifique comme un synchrotron, on y fait de la recherche qu'on ne pourrait pas faire ailleurs, parce que la pression humaine y est moins forte que partout ailleurs. » Un parc, c'est un bruit de fond réduit, comme un ciel très noir et des sols jamais labourés. « C'est ce que je dis toujours aux élus des communes couvertes par les Écrins : vous avez un territoire intelligent, avec les lacs d'altitude les plus hauts d'Europe, le glacier rocheux le plus suivi, une réserve intégrale [du Lauvitel] d'une grande taille… cela devrait attirer les touristes, le tourisme scientifique! » Lequel reste à développer. Cela attire en tout cas nombre de bénévoles sans qui... les chercheurs ne pourraient travailler, comme le rappelle Yves Verilhac, directeur général de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). « Une grande partie des données concernant les aires protégées, la biodiversité, est fournie par les sciences participatives. » La LPO fait sa part avec son réseau de 1 200 salariés, sur une vingtaine de milliers de bénévoles qui, chaque jour coches des cases. « Cela nous fait une cinquantaine de millions de données consolidées, avec lesquelles on fait des atlas, des suivis de migrations etc. mais il nous manque encore des états zéro. » Les scientifiques fournissent les protocoles, un recul et des normes, les bénévoles les alimentent. Le terrain dit des choses : « Dans les réserves naturelles que nous avons en gestion, on voit que les trois quarts des espèces des zones humides vont mieux qu'à l'extérieur, et cela, pour un coût de création et de gestion inférieur à un rond-point. » L'écologie n'est pas dispendieuse, l'argent est bien dépensé.



La concertation est un art majeur

Existe-t-il un lien entre le niveau de dialogue avec les populations locales et l'efficacité d'une aire protégée ? Dans les Alpes, Isabelle Arpin a travaillé sur les processus participatifs. « On considère que c'est plein de promesses, il y a peu de critiques faites, car la participation apparaît comme une évidence pour améliorer le dialoque avec les acteurs locaux, prévenir ou diminuer les conflits pour atteindre les objectifs de protection que l'on se donne. » Sur le terrain, c'est évidemment un peu autre chose nous apprend la sociologue au Laboratoire des écosystèmes et des sociétés en montagne (Lessem) du centre Inrae de Grenoble. : « tout dépend des rapports de force, du degré d'ouverture et de transparence des institutions et des acteurs, mais aussi des expériences antérieures en matière de participation, ainsi que des moyens humains et des compétences mises en œuvre. » La participation pour la participation n'est pas la meilleure option, elle n'a d'intérêt que si dans sa forme elle est adaptée à ce que l'on vise, au temps disponible et à la réalité des rapports de force. La participation, c'est comme une loi, on pense qu'il suffit d'en faire une pour régler le problème. Ou l'évacuer. « Mieux vaut faire moins de participation, mais mieux, car beaucoup de processus participatifs ne servent à rien. Il faut vraiment être lucide. » Ne serait-ce qu'à propos du coût de cette démarche qui prend du temps, mobilise des compétences et des structures. La participation, ce n'est pas bon marché.

Elle peut aussi avoir des effets pervers. Utilisée, détournée, elle peut n'être qu'un théâtre, une comédie humaine donnant l'impression que l'on va faire, tout en ne servant qu'à l'intérêt des organisateurs. La fréquente aversion des gestionnaires d'espaces protégés pour les conflits peut aussi les empêcher d'organiser ou de participer vraiment à des événements participatifs, ce qui finit par nuire à leur cause : si l'on ne voit pas les responsables d'un parc, celui-ci s'éloigne de la vie des gens. Les chausse-trapes sont nombreuses. « Un processus participatif, c'est un gain de légitimité procédurale pour les acteurs locaux. Mais cela ne garantit en rien la réussite : un processus participatif peut être manipulé, et dériver du compromis à la compromission, c'est un risque. Il faut vraiment que les animateurs aient cela en tête. » Plus simplement, ce n'est pas parce qu'on réunit convenablement des gens, que l'affaire va réussir. Le débat est un art à manier par des professionnels qui savent identifier pour cadrer, voire, rejeter, tout élément perturbateur, toute émotion toxique. Si tant est qu'on leur a indiqué dans quel but on se réunit.

Les zones tampons sont-elles bien utiles?

Ces débats ont lieu en principe de façon naturelle dans les zones tampons des parcs nationaux. Dans ces périphéries des aires protégées où la pression humaine diminue graduellement. Il n'y a que la France à les avoir institutionnalisées. En 2006, la modification du statut des parcs nationaux a transformé ces zones tampons en « aires d'adhésion ». « Les résultats sont très inégaux », analyse Lionel Laslaz, maître de conférences au laboratoire Environnements, dynamiques et territoires de la montagne (Edytem) de l'Université de Savoie. « Le taux d'adhésion se situe entre 73 et 90 % pour les parcs de première génération, les plus anciens, mais il n'est que de 45 % pour Port-Cros et de... 5 % pour la Vanoise! » Des chiffres faibles, car ces deux derniers parcs se situent dans des zones touristiques. Cela paraît incompréhensible, car avec ou sans parc, les touristes sont toujours venus plonger ou naviguer à Port-Cros et skier en Vanoise. Un parc n'empêche pas de vivre, alors pourquoi ne pas adhérer à son pourtour ? La mauvaise image est tenace. « En réalité, il n'y a pas vraiment de réglementation en dehors du cœur des parcs : la preuve : c'est en Vanoise que le domaine skiable est le plus étendu ! » Le parc passe encore pourtant pour une cloche empêchant tout développement économique. « //



faut comprendre que le contexte français est particulier, avec l'importance des maires. Dans les autres pays du monde, il est moindre, car le pouvoir est ailleurs. » En fait, les maires et leurs habitants étaient déjà habitués au cœur, pourquoi leur a-t-on demandé d'adhérer à ce qu'ils parcouraient déjà dans leur vie quotidienne ?

Allons voir en Côte d'Ivoire si les zones tampons se débrouillent mieux. Anthropologue, Vincent Leblan est chercheur au laboratoire Patrimoines locaux, environnements et globalisation (Paloc) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il a étudié des parcs dans ce pays ainsi qu'en Guinée, en Guinée-Bissau et au Mali. « La première zone tampon a été installée en 1977 autour du parc national de Taï de façon à agrandir sa surface et diminuer les effets de lisière. Mais le statut de cette zone était ambigu. Il y a par exemple le classement de forêts exploitées par l'État pour faire tampon entre les activités des riverains et les parcs nationaux. Aujourd'hui, beaucoup ont été converties en plantation de cacao ! » Dans le Taï toujours, un contrat de gestion a été mis en place avec les populations vivant sur la zone périphérique mais, l'Allemagne étant impliquée, il est dit que les terres n'appartiennent plus vraiment aux gens.

Ailleurs, les populations adhèrent aux zones tampons, car elles leur assurent une protection foncière face aux habitants des pays bordiers qui s'installent chaque année plus nombreux dans les plantations de cacao. En Guinée et Guinée-Bissau, ce sont les pratiques des cultivateurs qui ont créé des sortes de réserves qui ne disent pas leur nom. « L'agriculture sur brûlis crée des jachères qui profitent par exemple aux chimpanzés. De jachères en jachères, les animaux sont plus nombreux. » Au Mali, le système gérontocratique contraint les jeunes à quitter leurs villages pour s'installer. « Les meilleures terres sont aux plus âgés, alors les jeunes vont en chercher ailleurs, puis ils reviennent au village. Ainsi, des fronts de culture apparaissent, puis sont abandonnés, des manguiers et des baobabs en profitent, et cela est bénéfique aux animaux. » Voilà des zones qui seraient qualifiées de tampon chez nous et constituent à elles seules des aires protégées dynamiques.

Des amortisseurs sanitaires

Les aires protégées peuvent-elles nous aider à affronter les zoonoses ? En concentrant la biodiversité, elles augmentent le nombre d'agents pathogènes et de vecteurs. Mais en diminuant les contacts avec l'homme, le risque est faible. Par symétrie, il est logique de supposer qu'en leur absence, le risque augmente. « Il y a deux à trois nouveaux agents infectieux par an depuis une cinquantaine d'années, alors que les espaces intacts sont de moins en moins présents, » constate Hélène Soubelet, directrice de la FRB. « 77 % de la surface terrestre et 87 % de la surface maritime ont été modifiés par l'homme, la biomasse des mammifères sauvages est passée de 40 millions de tonnes il y a 100 000 ans à 7 millions aujourd'hui. » Il y a plus de poules, de vaches et de cochons que de chauves-souris et de pangolins. En mer, on serait passé de 200 millions de tonnes de mammifères marins à moins de 4 millions aujourd'hui. La biodiversité baisse, et donc, a priori aussi, celle des agents pathogènes et de leurs vecteurs, pourtant, le nombre de zoonoses est en croissance. « En fait, il y a corrélation entre changements environnementaux, perte de biodiversité et émergences infectieuses », même si celles-ci sont rares, car ce n'est pas parce qu'un virus a plus de chances aujourd'hui de passer de son hôte habituel à l'Homme qu'il sera infectieux pour celui-ci : le parasite doit évoluer en fonction de son nouvel hôte.

Néanmoins, on connaît les facteurs qui favorisent de telles émergences : la perturbation des écosystèmes entraîne à la fois des modifications des liens coévolutifs entre hôtes et pathogènes ; la modification des chaînes trophiques qui aboutit à la réduction du nombre des espèces situées entre le vecteur d'un pathogène et nous, et peut faire exploser les effectifs d'un vecteur par disparition de



son prédateur. « La richesse et la complexité d'un écosystème naturel augmentent le danger microbiologique, mais pas obligatoirement le risque infectieux. »

Sauf si l'exposition est augmentée par la diminution de la distance entre notre espèce et cet écosystème fragilisé. Alors l'Homme se rapproche-t-il du danger. Exemples. Des études ont montré que le paludisme en Asie et en Amérique du Sud a crû avec le changement d'affectation des terres. En Malaisie, le virus Nipah a profité de l'intensification de l'agriculture. En Afrique centrale, c'est la chasse et la déforestation qui ont favorisé le virus porteur d'Ebola. Dans la même zone géographique, le virus Marburg doit son succès à l'exploitation minière ainsi qu'à la viande de brousse qui nourrit les ouvriers. L'urbanisation est reconnue comme responsable principale de l'augmentation de la prévalence de la dengue. Quant aux coronavirus Sars et Mers, c'est à la fois le commerce d'animaux sauvages et de bétail, et l'empiétement des hommes sur les milieux naturels. « Une étude récente a montré que les porteurs de pathogènes partagés avec l'homme étaient plus nombreux dans les milieux dégradés. Pourquoi ? D'autres études montrent que les espèces hôtes sont plus aptes à s'adapter à des environnements dégradés, mais moins à éliminer leur pathogènes : leur stratégie est de se reproduire plus vite, ce qui augmente d'autant le risque d'être contaminé, nous, humains, par simple accroissement de la probabilité de contact. » Grandes et bien gérées, les AP peuvent servir de tampon contre le risque épidémique, en pondérant les changements dans l'abondance et la distribution des hôtes, mais aussi en réduisant les contacts avec les humains. On comprend mieux pourquoi des chercheurs estiment que ce n'est pas 30 % de la surface terrestre qu'il s'agirait de protéger, mais au moins la moitié.

Des parcs, des taxes?

Encore faut-il les financer, les aires protégées. On connaît l'effet positif, bien documenté, des aires protégées sur les indicateurs de santé, de pauvreté et de richesse des ménages qui ont des autorisations d'usages. On a beau se dire qu'aux États-Unis, les parcs nationaux représentent 341 000 emplois et génèrent environ 41 milliards de dollars de chiffres d'affaires, pour un budget annuel de 2 milliards. À l'échelle du monde, des chiffres circulent : les AP créent 6 000 milliards de dollars de flux financiers, soit environ 8 % du PIB planétaire. Un chiffre trois fois supérieur à l'industrie du tourisme de plein air. Toutefois, ces bénéfices se mesurent à long terme tandis que l'investissement et l'entretien sont des coûts quotidiens qui rebutent d'autant plus que la biodiversité n'a pas de valeur intrinsèque. « Ce que l'on constate est que les surfaces protégées augmentent avec des moyens en diminution, et que l'essentiel des financements est public », mesure Harold Levrel. Le professeur à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement d'AgroParisTech, et chercheur en économie écologique au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) de Nogent-sur-Marne, prend l'exemple des zones Natura 2000 : elles bénéficient de 150 millions d'euros par an, alors que d'après lui, 370 millions seraient nécessaires. 236 équivalents temps plein les font vivre, mais il en faudrait quelque 655. « La situation est la même partout, sauf en Afrique du Sud et au Kenya, où il n'y a pas de déficit. » Des pays où pourtant les parcs gagnent de l'argent par le tourisme et la chasse. « La répartition des dotations entre public et privé n'est en fait pas en lien avec l'ampleur d'un déficit. » Le privé n'évite pas les gouffres : préserver l'environnement c'est comme les hôpitaux ou les transports en commun, c'est impossible à rentabiliser.

Comment alors financer les 30 % d'aires protégées que l'on espère ? Harold Levrel pense aux espaces naturels sensibles, les ENS. Propriétés des départements qui en délèguent la gestion à des associations, ils ont pour vocation de préserver des sites de proximité tout en les montrant au public. Il en existe 4000, répartis sur 99 départements, soit 20 000 ha pour une somme annuelle de 150 millions d'euros, financée par une part de la taxe d'aménagement prélevée sur les permis de construire. « Un mécanisme similaire finance le Conservatoire du Littoral : il



bénéficie du droit annuel de francisation et de la navigation des navires de plaisance. » Ce DAFN est une taxe qui s'applique à la longueur ou la puissance des bateaux de plaisance. Moyennant quoi le Conservatoire du Littoral, de même que les conseils départementaux en ce qui concerne les ENS, a les moyens d'acheter des terres. Pour les frais de fonctionnement, c'est un autre budget. Aux dernières nouvelles, dans le cadre du Projet de loi de Finances 2021 (PLF), le Parlement a décidé de détourner l'essentiel de la part de la taxe d'aménagement affectée au financement des ENS vers celui du fonds de renaturation des friches industrielles et des sols pollués.

Réserves privées ou droits d'entrée

Au Québec, on a pris le problème autrement : on fait payer. À la fin des années 1990, la situation des parcs nationaux y était telle que le gouvernement de l'époque envisageait d'en vendre certains. La réforme votée en 2001 a été complète, explique René Charest, spécialiste en conservation pour le réseau des parcs nationaux à la Société des établissements de plein air du Québec (Sepag) : « L'État a confié la gestion de 23 de ses 29 parcs nationaux [couvrant 7 000 km²] à une entreprise privée qui appartient au gouvernement, la Sepag. Toutefois, contrairement à ce qui se passait avant, il n'y a pas de lien entre les dépenses et les revenus, car l'État n'est pas le plus compétent pour gérer une activité commerciale. » Avant, revenus et dépenses ne se parlaient pas, les premiers finissaient dans un pot commun, et les parcs n'en voyaient pas la couleur. Au Québec aujourd'hui, les visiteurs de parcs sont des clients, qui paient un droit d'entrée (8,80 dollars, les moins de 17 ans ne paient pas, il existe des cartes d'abonnement annuel que les municipalités peuvent prendre en charge), puis l'accès aux campings ou aux cabanes en location. « Le gouvernement nous verse des honoraires de gestion, de l'ordre de 13,5 millions de dollars canadiens (c'était 27 il y a vingt ans), le reste, c'est les revenus que nous générons », soit 82 % du budget total des parcs nationaux gérés par la Sepaq.

Une philosophie opposée à celle de la France où l'équité prime : chacun doit avoir accès à la nature, quand il en a envie. Un principe à peine remis en cause par l'instauration du paiement des parkings ici et là dans les parcs nationaux. « Doit-on répartir les coûts d'accès aux sites à l'ensemble des citoyens, ou seulement sur la minorité qui y viendra ? Nous avons choisi la deuxième option, tout en ayant garde à ne pas porter atteinte à la mission de protection qui est la nôtre. » La réforme a provoqué une augmentation de la fréquentation, donc des revenus, pour autant, assure René Charest, cela n'a pas entraîné de surfréquentation dommageable aux sites fragiles. « C'est facile à gérer en fait : on ne vend plus de tickets, ou on ferme les parkings! » M. Charest trouve que les budgets de fonctionnement versés par l'État en France (80 millions d'euros, pour 10 parcs dont les cœurs occupent 5 110 km², 20 de plus en comptant la Guyane) sont considérables. Pourtant, chez nous, il s'étonne toujours de traverser des parcs sans s'en rendre compte. Nos parcs nationaux sont discrets, en dépit de ce qu'ils coûtent.

La France doit-elle s'inspirer de sa cousine ? Harold Levrel est sceptique. Il regarde plutôt vers la gestion de notre patrimoine culturel : « Il y a le 1 % culturel et des dispositifs fiscaux qui aident au financement des biens culturels, on pourrait s'en inspirer. » Un exemple qui montre à quel point le patrimoine naturel reste intrinsèquement sans valeur dans notre pays. D'ailleurs, les fiscalistes montrent qu'une surface simplement naturelle est deux fois plus taxée qu'un portefeuille d'actions. Il n'y a aucun avantage fiscal à vouloir préserver l'environnement. Il n'a pas beaucoup de valeur en soi, sinon, certains se seraient battus contre Bercy pour obtenir quelques niches fiscales.

L'idée de faire payer l'entrée d'une zone naturelle hérisse les cheveux de Madeline Rubin. Pour la directrice de l'Aspas (Association pour la protection des animaux



sauvages), c'est impensable, car cela va à l'encontre de la philosophie maison. Pourtant, l'Aspas est propriétaire de réserves privées... non payantes. « On acquiert le foncier par appel à dons. Parce qu'on a compris que c'est par la propriété que l'on peut décider d'une protection forte. » Grâce à 20 000 donateurs, cinq réserves ont pu être créées sur le territoire métropolitain. Particuliers, fondations, entreprises, le panel des donateurs est large. « L'idée n'est pas de mettre la nature sous cloche, au contraire, c'est de la rendre disponible. Les balades sont autorisées, bien entendu, mais sur des itinéraires, des sentiers balisés. » L'agriculture, la chasse, la coupe de bois et autres usages invasifs sont interdits, ce qui ne facilite pas l'arrivée de l'Aspas sur un territoire avec un projet de réserve. « Le principe de libre évolution fait peur, le fait que la nature va enfin pouvoir choisir d'évoluer sans la contrainte de l'homme. Mais globalement, les gens adhèrent, car grâce à ces réserves, on leur montre comment ils peuvent s'émerveiller près de chez eux. » Et Madeline Rubin l'assure, car l'idée reçue circule, elle ne vole personne : les terres sont achetées sous contrôle des Safer.

Des aires de développement territorial

Comme l'Aspas, les réserves Man & Biosphere (Mab) attirent les jeunes, qui se sentent exclu des décisions en matière d'environnement. Puisque ces réserves constituent des projets de territoire, il faut leur donner la parole, estime Catherine Cibien, directrice de Mab France. Le logo délivré par l'Unesco est prestigieux, valide-t-il une réelle protection de la biodiversité ? Il n'est pas là pour cela : « c'est une médaille, qui donne envie d'être fier, qui valide un projet de développement durable d'un territoire où existent déjà des aires protégées. » Un territoire où l'équilibre entre activités humaines et nature est surveillé par une gouvernance associant population, élus, organismes de recherche, entreprises, associations etc. Une réserve Mab ne peut se faire sans une forte participation locale ni un objectif robuste de valorisation des savoirs locaux. Voilà qui ressemble beaucoup aux parcs naturels régionaux ! « Non, car d'une part notre processus de création est plus souple, d'autre part les PNR n'ont pas l'obligation d'intégrer des aires protégées. » À la fois prestigieux et méconnu, le concept des réserves Man & Biosphere affiche de belles réussites avec notamment celle de la vallée du Galeizon, au nord d'Alès. « Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée a adhéré à la démarche et fondé tout son développement dessus. Cela a permis d'installer des éleveurs, de réhabiliter la châtaigneraie face au pin maritime, de développer la filière boisénergie, ou encore d'aider dans la lutte contre les plantes invasives au profit de la ripisylve. »

Par sa méthode, la démarche *Man & Biosphère* (14 réserves en France) aide les territoires à allier développement des humains et des non humains. Elle reste proche de celle des parcs naturels régionaux, qui sont au nombre de 56 : protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; aménagement doux du territoire ; développement économique et social ; pédagogie, information. « *Ce sont les territoires qui s'organisent, ou pas, en PNR. Certains l'ont fait par exemple pour résister à l'étalement urbain,* » résume Michaël Weber, le président de la fédération des PNR. Entité posée sur des limites administratives différentes, le parc régional est un endroit où l'on peut espérer discuter d'une cohérence de développement entre des collectivités ayant des objectifs différents. « *Ce sont de lieux de dialogue où l'on espère faire émerger un nouvel humanisme de la nature, afin que l'homme ait enfin conscience qu'il fait partie de la nature et est un acteur de la transition.* »

Considérer les gens

Ces façons de préserver des territoires, qui sont dans le bas du classement de l'UICN, sont fondées sur la considération des gens. Sur leur bonne information afin qu'ils adhèrent, voire, qu'ils s'émeuvent de la beauté des choses. À une échelle



gigantesque, le parc national de Guyane fait de même, comme quoi depuis 2006, la « cloche à fromage » est devenue assez souple. « Les gens étaient méfiants quand le projet de parc a été annoncé, » se souvient Claude Suzanon, le président. « Les populations autochtones pensaient qu'on allait leur interdire de vivre chez elles. On les a rassurées : même dans le cœur du parc, il y a des droits d'usages qui leur ont été accordés. » Il a fallu des années de discussions, de palabres entre des gens qui avaient des visions du monde complètement différentes : « le concept même de protection n'existait pas chez les Amérindiens! Ils vivent dans la forêt depuis 7 000 ans, ils ne comprenaient pas qu'on puisse protéger ce dont ils vivaient. » S'appuyer sur les chefs coutumiers s'est révélé indispensable, de par leur importance politique et leurs connaissances des ressources naturelles. « L'échange s'est fait dans les deux sens, entre eux et les chercheurs venus de Métropole. » En définitive, le parc existe et fonctionne, les gens se le sont approprié, grâce notamment à sa zone périphérique. Le grand perturbateur reste l'orpaillage illégal, qui exige des moyens militaires, très coûteux, pour être contré. C'est toujours le même problème : comme le dit Claude Suzanon, « la conservation sans argent, c'est de la conversation. »

Le dialogue est indispensable à toute idée de protection, il peut dans l'idéal constituer en soi une forme de protection à écouter Florent Marcoux. Le directeur général de Surfrider Europe fait le constat que les problèmes viennent de conflits d'usage et que ceux-ci peuvent être réglés grâce à la concertation. Donner la parole, écouter, c'est vieux comme le monde, c'est la meilleure manière de faire baisser la tension. « On n'est pas une association de protection de la biodiversité, on défend notre usage de la mer mais à force, on est devenu des défenseurs de l'environnement. Notre premier combat c'était les déchets sur l'eau, la qualité de l'eau. » En 2013, des surfeurs trouvent le moyen de s'inviter aux tables rondes réunies pour discuter du projet de parc éolien off-shore au large de Saint-Brieuc, auxquelles ils n'avaient pas été conviés. « On a mis en avant un risque pour nous lié à la mise en suspension du sédiment et à une interception de la houle. Mais on n'a pas dit qu'on était contre, mais qu'on était pour... à condition de. » Ayant constaté que la concertation arrivait toujours trop tard, « on cadre en fait le renoncement, pas le choix », Florent Marcoux a eu l'idée de mettre en place un espace de dialogue permanent à l'échelle d'un territoire - à Biarritz, chez lui. « Ce n'est pas lié à un projet d'aménagement, c'est fait pour que les usagers se connaissent, que la confiance s'installe. » La Région, l'agglomération de Biarritz, l'Ademe, diverses directions déconcentrées des services de l'État, les pêcheurs, les entreprises de l'énergie, du tourisme, des chercheurs, « tout le monde a accepté de se voir régulièrement durant une expérimentation qui va durer deux à trois ans. » Une sorte de PNR, de réserve Mab, de Grenelle de l'Environnement, de Commission locale de l'eau informelle où l'on discutera en permanence de ce qui se fait en mer.

Pour préserver autant que faire se peut la biodiversité qui nous reste, on ne peut plus faire l'économie de multiplier les aires protégées, de les lier entre elles. Encore faut-il trouver les ressources pour les rendre acceptables auprès des populations, et les financer. Elles sont sans doute une assurance-vie pour notre espèce, elles sont à coup sûr un cadre de développement serein pour les territoires confrontés aux conséquences du changement climatique. Peu estimées, car mal connues, parce que la biodiversité n'a pas beaucoup de valeur dans notre économie de marché et notre conscience collective, les aires protégées sont pourtant des objets géopolitiques. Comme l'a rappelé Yann Wehrling durant cette journée, un pays comme la Chine a des moyens sans commune mesure avec les nôtres pour « aider » les pays en voie de développement à déployer des aires protégées. Pour autant ce pays, en compagnie du Brésil, de la Russie et des États-Unis, luttent contre l'objectif de 10 % d'aires de protection intégrale pour préserver leurs pêcheries, alors même, insiste Yann Wehrling, qu'une zone préservée est un réservoir de poissons lesquels, au bout d'un moment, en sortent pour aller se prendre dans les filets. L'ambassadeur français à l'environnement aimerait que la finance carbone s'intéresse à la question. Et que l'on mette en place des solutions pour toute la surface terrestre qui ne sera pas demain, dans les 30 % d'aires protégées. Le but d'une aire protégée est aussi qu'elle diffuse tout autour d'elle.